



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Ligne ferroviaire Aix-Rognac

Question orale n° 93

Texte de la question

M. Romain Tonussi interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports sur la réouverture de la ligne ferroviaire Aix-en-Provence - Rognac aux voyageurs. Face aux embouteillages fréquents sur la D9, à proximité du pôle d'activité des Milles, cette ligne apparaît comme un moyen de mieux connecter les bassins d'emploi aux zones résidentielles, en fluidifiant les déplacements dans un secteur clé de l'économie régionale. Cependant, les avancées concrètes sur ce dossier semblent limitées. Qu'il s'agisse des études techniques, du financement ou d'un calendrier précis, peu d'éléments permettent d'envisager une mise en œuvre rapide. Il lui demande ainsi de bien vouloir préciser les actions entreprises par le Gouvernement pour faire avancer ce dossier, ainsi que les étapes envisagées pour permettre une mise en œuvre rapide de ce projet plébiscité par de nombreux habitants.

Texte de la réponse

LIGNE FERROVIAIRE AIX-EN-PROVENCE-ROGNAC

M. le président . La parole est à M. Romain Tonussi, pour exposer sa question, n° 93, relative à la ligne ferroviaire Aix-en-Provence-Rognac.

M. Romain Tonussi . Monsieur le ministre, ma question porte sur la réouverture de la ligne ferroviaire Aix-en-Provence-Rognac aux voyageurs. Cette réouverture est largement demandée par les administrés comme par les élus locaux de ma circonscription. Elle permettrait de connecter les zones résidentielles de nos communes aux bassins d'emploi des zones industrielles environnantes, notamment le pôle d'activité des Milles ou la zone d'activité aéroportuaire où se trouve Airbus.

M. Romain Tonussi . Le dynamisme démographique du Pays salonais et de la Côte bleue oblige en effet à repenser la mobilité dans notre territoire. À titre d'exemple, plus de 40 000 salariés empruntent chaque jour la départementale D9 pour se rendre sur leur lieu de travail, et le pôle des Milles concentre un flux de 92 000 véhicules par jour. Il en résulte des embouteillages quotidiens, qui saturent les centres-villes, tandis que les routes environnantes sont engorgées par cet afflux quotidien de travailleurs.

La réouverture de cette ligne permettrait donc de désengorger largement le trafic routier aux heures de pointe sur les communes desservies par la D9, la D20 et l'A51. Cette réouverture ne faciliterait pas seulement la vie des actifs, mais également celle de nos étudiants. De nombreux jeunes de ma circonscription étudient en effet à Aix-en-Provence mais, comme aucune ligne directe n'existe à ce jour, ils sont contraints de prendre une correspondance en gare de Marseille-Saint-Charles. Vous allez me dire que ces étudiants pourraient s'installer sur le campus universitaire d'Aix-en-Provence, mais je tiens à rappeler que cette ville reste très touchée par la crise du logement. La réouverture de la ligne Rognac-Aix-en-Provence y remédierait en partie.

Le développement de nos territoires passera nécessairement par l'adaptation de notre offre de mobilité et, dans

le département des Bouches-du-Rhône, la ligne Rognac-Aix-en-Provence doit être considérée comme une priorité. Je sais que les premières études de faisabilité ont été lancées à la suite de la signature du contrat de plan État-région en 2023. Néanmoins, des incertitudes demeurent à ce jour quant au financement et au calendrier de cette réouverture. Je précise enfin que l'alternative d'un bus à haut niveau de service (BHNS), proposée par certains, n'apparaît pas comme une solution de long terme. En effet, le volume de personnes effectuant ce trajet quotidiennement étant voué à augmenter, cette solution sera obsolète avant même sa mise en œuvre.

Monsieur le ministre, pouvez-vous indiquer à nos administrés le calendrier précis de la réouverture de cette ligne et nous assurer que les efforts financiers consentis par le gouvernement dans le budget n'auront pas d'incidence sur ce projet ?

M. le président . La parole est à M. le ministre chargé des transports.

M. Philippe Tabarot, *ministre chargé des transports* . Garantir des mobilités pour toutes et tous, partout, est une priorité du gouvernement. L'enjeu des mobilités dans la métropole d'Aix-Marseille-Provence est majeur. En tant qu'ancien vice-président, chargé des transports, de cette région, je connais bien la question. Croyez-moi, il est très difficile d'éviter la fermeture de certaines lignes ferroviaires, et plus encore d'en rouvrir.

La labélisation du projet de service express régional métropolitain (Serm) de Marseille par mon prédécesseur, en juillet 2024, témoigne à la fois de la volonté des élus et des collectivités de votre territoire d'améliorer l'offre de mobilités et de l'engagement de l'État et des collectivités en faveur du développement d'une offre de mobilité fiable et accessible pour les habitants et les riverains de la métropole.

Parallèlement à cela, le projet de réouverture aux voyageurs de la ligne ferroviaire entre Aix-en-Provence et Rognac, sur laquelle vous m'interrogez, a fait l'objet d'études d'avant-projet, restituées en juin 2020, qui ont conduit à questionner la pertinence socio-économique du projet et pointé le risque d'une perte de robustesse d'exploitation sur la ligne Marseille-Aix-en-Provence, liée à la saturation de la gare de Marseille Saint-Charles. Dans ce contexte, le comité de pilotage a décidé, fin 2021, de ne pas poursuivre les études à ce stade, constatant que le projet ne trouverait une éventuelle pertinence – et moi, j'y crois – qu'après la réalisation de la deuxième phase de la ligne nouvelle Provence-Côte-d'Azur, qui rendrait traversante la gare de Marseille-Saint-Charles.

À plus court terme, vous l'avez dit, la métropole a lancé, en partenariat avec l'État et la région dans le cadre du contrat de plan État-région, une étude pour évaluer la faisabilité d'un bus à haut niveau de service sur une partie du parcours. Vous nous avez dit ce que vous pensiez de ce projet mais, tant que les travaux de la gare de Marseille-Saint-Charles ne sont pas réalisés, le mode ferroviaire n'est pas forcément le plus adapté pour la desserte de ce secteur.

Soyez en tout cas assuré que le gouvernement est pleinement engagé, à la fois pour soutenir ces démarches et pour accompagner les collectivités locales dans le développement de solutions de mobilité adaptées aux attentes des habitants et aux besoins de votre territoire, que je connais particulièrement bien.

M. le président . La parole est à M. Romain Tonussi.

M. Romain Tonussi . Je vous remercie de votre réponse. Je prêterai une grande attention à l'évolution de ce dossier et je reste à la disposition du gouvernement pour le reprendre, si besoin.

Données clés

Auteur : [M. Romain Tonussi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 93

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [7 janvier 2025](#)

Réponse publiée le : 22 janvier 2025, page 278

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [7 janvier 2025](#)